

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 774 portant expulsion du Territoire de la Côte Française des Somalis

n° 774

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 juin 1953

Numéro JO  
n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro  
1 juillet 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte Française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935, et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Commandant du Détachement de Gendarmerie,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont expulsés du Territoire de la Côte Française des Somalis les personnes dont les noms suivent : Mohamed Ibrahim, Somali Issack Abéraoual Rer Abdillé Said Abané Abdallé, né à Hargueissa (Somaliland) vers 1930, fils de Ibrahim Ali et de Aw Abdillahi. Omar Chide, Somali Issaack Abar Yonis Issa Hack Abdallah Ilssa Hack Rer Mohamed, né à Hargueissa (Somaliland) vers 1933, fils de Chidé Doualé et de Mariane Farah ; Farah Ali, Somali Darot Doulbanté Mahamoud Barad Naleyé Ahmed, né à Erigabo (Somaliland) vers 1933, fils de Ali Abdi et de Fatma Mahamoud ; Mohamed Khali, Somali Darot Warsangali Garad Abdallah Bah Ogueslabé Rer Amère, né à Erigabo (Somaliland) vers 1933, fils de Khali Ismael et de Fatma Hassan. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.